

Lopé-Okanda (Gabon)

No 1147 rev

*Nom officiel du bien tel que
proposé par l'État partie :*

Écosystème et paysage
culturel relique de Lopé-
Okanda

Lieu :

Provinces d'Ogoué-
Ivindo et d'Ogoué-Lolo

Brève description :

Située au sud de la ligne de l'Équateur et au nord des grandes forêts pluviales d'Afrique Centrale, la vallée du moyen Ogooué, orientée est-ouest, est une route importante pour le commerce, les migrations culturelles et l'installation des hommes depuis les temps préhistoriques. La vallée du fleuve, avec ses collines s'élevant au-dessus de la végétation, est reconnue désormais comme une aire archéologique importante pour l'Afrique Centrale. Elle recèle d'importants vestiges de sites datant du Néolithique et de l'âge du fer et un grand nombre de pétroglyphes associés à la migration des populations bantoues, originaires du sud du Sahara, vers l'Afrique Centrale, de l'Est et du Sud.

Le fleuve Ogooué constitue la limite septentrionale du parc national de Lopé-Okanda. Des sites archéologiques associés sont répartis le long des vallées orientées nord-sud dans le parc.

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*. Une partie de ce site peut être considéré comme un *paysage culturel relique*.

[Note : Le bien est proposé pour inscription en tant que bien mixte. Son évaluation sur la base des critères naturels sera effectuée par l'UICN].

1. IDENTIFICATION

Inclus dans la liste indicative : 18 avril 2003

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription : 12 février 2002

Date de réception par le Centre du patrimoine mondial : 28 janvier 2003

Antécédents :

La proposition d'inscription a été renvoyée à l'État partie par la 29e session du Comité du patrimoine mondial

(Durban, 2005) – Décision 29 COM 8B.17), « en vue de permettre à l'État partie de traiter le potentiel du bien en tant que paysage culturel et de présenter :

a) des informations sur l'agrandissement du bien proposé pour inscription afin de refléter un ensemble cohérent de sites archéologiques et d'art rupestre qui s'étend le long des deux rives de la rivière Ogooué ;

b) un inventaire des sites archéologiques et d'art rupestre ;

c) une carte des sites archéologiques et d'art rupestre, en précisant les limites appropriées.

Demande en outre à l'État partie de continuer à développer la capacité de gestion du bien pour traiter effectivement les conditions à observer en matière d'intégrité, et de confirmer les dispositions en matière de gestion, de planification et de dotation en effectifs, pour assurer la gestion d'ensemble durable du site, en particulier en ce qui concerne les relations de ses valeurs culturelles et naturelles ;

Félicite l'État partie de ses efforts pour assurer un appui international à la gestion du Parc national de Lopé et approuve le soutien apporté jusqu'à présent par l'Union européenne par le biais du programme Ecosystèmes forestiers d'Afrique Centrale (ECOFAC) et par les ONG, notamment la Wildlife Conservation Society ;

Approuve l'établissement par l'État partie d'une Liste indicative améliorée et recommande que, avec l'assistance des Organisations consultatives, la situation du bien proposé pour inscription soit confirmée par rapport à d'autres biens potentiels du patrimoine mondial au Gabon. S'agissant des valeurs naturelles, cela devrait inclure l'examen des possibilités de propositions d'inscription en série et transfrontalières ;

Invite l'État partie à présenter une demande d'assistance internationale afin de soutenir le travail requis pour fournir les informations demandées ci-dessus. »

Lors de la 30^e Session du Comité du Patrimoine mondial de Vilnius, la proposition d'inscription a de nouveau été renvoyée à l'État partie afin de lui permettre de fournir :

a) Une plus petite zone proposée pour inscription pour ses valeurs culturelles, basée sur une analyse plus détaillée des sites archéologiques et des pétroglyphes et de la relation qui les lie les uns aux autres ainsi qu'avec le corridor du fleuve ;

b) Une liste précise des sites culturels en détaillant pour les sites archéologiques, leur type et leur datation, si ces données sont connues, et en précisant s'ils ont été fouillés et, pour les sites d'art rupestre, le nombre d'images, s'il est connu, relevé sur chaque site, ou, à défaut, leur nombre approximatif afin de fournir un inventaire de ce qui peut être inscrit sur la Liste du patrimoine mondial ;

c) Une carte détaillée des sites culturels afin de connaître leur localisation précise;

- d) Préciser la manière dont l'expertise archéologique sera fournie afin de prendre des mesures dans le cadre du plan de gestion.

Le Comité du patrimoine mondial considérait également que toute proposition d'inscription d'un site culturel devrait englober la vallée de la rivière Ogooué, ainsi que ses affluents, si l'importance des vestiges archéologiques peut être démontrée.

L'État partie a soumis une proposition d'inscription révisée en janvier 2007, accompagnée d'un plan de gestion révisé pour 2006-2011, d'une analyse comparative plus détaillée et d'un inventaire descriptif détaillé des sites archéologiques, avec cartes et photographies.

Consultations : L'ICOMOS a consulté ses Comités scientifiques internationaux sur les jardins historiques – paysages culturels, sur la gestion du patrimoine archéologique et sur l'art rupestre.

Littérature consultée (sélection) :

Depuis 1987, le professeur Richard Oslisly a publié de nombreux articles dans des revues sur les études qu'il a menées sur l'archéologie du Néolithique et de l'âge du fer et sur l'art rupestre dans la vallée du fleuve Ogooué et ailleurs dans l'ouest de l'Afrique centrale. On en trouve un résumé récent dans :

Weber, William, White, Lee J. T., Vedder, Amy, and Naughton-Treves, Lisa, *African Rain Forest Ecology and Conservation: An Interdisciplinary Perspective*, New Haven and London 2001.

Mission d'évaluation technique : Une mission d'évaluation conjointe ICOMOS/UICN a visité le site du 20 septembre au 1^{er} octobre 2004. Cette mission s'est rendue dans le parc national, dont les limites coïncidaient alors avec celles de la zone proposée pour inscription.

La proposition d'inscription ayant été renvoyée plutôt que différée lors de la 30^e session, l'ICOMOS n'a pas pu envoyer une mission sur le bien pour voir la zone élargie autour du fleuve Ogooué, située au nord et incluse dans la proposition d'inscription actuelle. Cette extension englobe les principaux sites archéologiques le long de la vallée fluviale. Pour ces zones, l'ICOMOS n'a pu qu'entreprendre une évaluation théorique pour laquelle l'expert qui avait entrepris la mission antérieure a été consulté. L'ICOMOS n'est donc pas en position de pouvoir commenter le caractère adéquat des délimitations, de la conservation des sites ou des modalités d'accès à ceux-ci.

Information complémentaire demandée et reçue de l'État partie : Aucune.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS : 20 avril 07

2. LE BIEN

Description

Situé à 300 km au sud-est de Libreville, le bien proposé couvre une superficie de 511 991 ha, dont 491 291 ha correspondent aux limites du parc national de Lopé-Okanda, le reste correspondant à quatre ensembles historiques, trois (Doda, Mokékou et Elarmékora) sont situés au nord du parc, dont deux sont contigus à celui-ci et le troisième se détache au nord-ouest, et le quatrième (Mont Iboudji) se détache du parc au sud-est.

La proposition d'inscription est donc une proposition d'inscription en série de trois ensembles. L'extension proposée dans la proposition d'inscription révisée comprend les quatre ensembles historiques.

La zone tampon comprend une bande de 5 km de large entourant le parc, des ensembles historiques et un couloir jusqu'au Mont Iboudji.

Le parc national est bordé au nord par le fleuve Ogooué, qui s'écoule parallèlement à l'équateur et se transforme en une série de rapides en descendant vers Libreville, sur la côte atlantique. Au sud se trouve le massif du Chaillu, caractérisé par une forêt humide sempervirente dense, un terrain accidenté et un réseau hydrographique complexe. Le parc s'étend sur 120 km vers le sud. Il est bordé à l'est et à l'ouest par deux affluents de l'Ogooué : l'Offoué et la Mingoué.

La vallée de l'Ogooué est un espace de savane et de galeries forestières d'une superficie d'environ 1 000 km². Les petites collines de chaque côté du fleuve s'élèvent au-dessus de la végétation et semblent avoir offert, depuis les temps préhistoriques, un chemin de migration de la côte vers l'intérieur, évitant les forêts tropicales denses qui étaient un milieu hostile pour l'homme. Ce paysage ouvert semble être le fruit d'une action de l'homme quasi ininterrompue depuis le Paléolithique : la pratique du brûlis a donné naissance à la végétation de savane qui a ensuite rendu la zone plus attractive pour les peuplements suivants. Aujourd'hui encore, la principale route vers l'intérieur suit les crêtes le long de la vallée. Des vagues de migration ont traversé cette région et ont laissé des vestiges d'habitations importants et relativement bien préservés au sommet des collines, dans les grottes et les abris sous roche, des traces de travail du fer et une remarquable collection de quelque 1 800 pétroglyphes. La plupart de ces sites ont été découverts dans les vingt-trois dernières années. L'image qui ressort de leur étude est que la région du moyen Ogooué, en particulier aux abords de la confluence avec les fleuves Mpassa et Lebombi, était un foyer du commerce et des migrations à l'époque préhistorique, et un lieu de passage crucial pour les populations bantoues, agriculteurs originaires du sud du Sahara, qui migraient vers le sud-est, en Afrique Centrale, de l'Est et du Sud. Dans la vallée, les trois zones proposées pour inscription renferment la plus grande concentration de sites archéologiques et de sites d'art rupestre.

L'Afrique sub-saharienne est extrêmement riche en vestiges archéologiques. Ceux-ci comprennent les sites de l'Afrique orientale et les peintures rupestres de l'Afrique Centrale, de l'Est et du Sud. Les sites connus, et ceux inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, ou sur les listes indicatives, reflètent plutôt des paysages ouverts comportant peu d'arbres plutôt que des forêts denses. On

possède peu d'informations sur les premières occupations des hommes dans les forêts humides denses d'Afrique Centrale, longtemps considérées comme un environnement qui leur était hostile. Des travaux récents sur le centre du Gabon ont commencé à modifier cette conception et apportent des preuves majeures de la manière dont les hommes se sont servi des corridors entre les grands marais du bassin du Congo et ont établi des peuplements de grandes dimensions sur les collines le long du fleuve Ogooué.

Les sites culturels de cette proposition d'inscription se situent principalement dans cette bande de savane le long du moyen Ogooué, au nord du bien proposé pour inscription ainsi qu'à proximité des affluents du fleuve Ogooué descendant des forêts au sud. Ils sont constitués de :

- Sites du Paléolithique inférieur
- Sites du Paléolithique moyen et du Paléolithique supérieur
- Sites du Néolithique
- Sites de l'âge du fer ancien
- Pétroglyphes
- Sites de l'âge du fer récent
- Mont Iboundji

Ils sont décrits séparément :

- Sites du Paléolithique inférieur (400 000 - 120 000 BP)

Il est difficile de s'orienter dans les forêts tropicales sempervirentes denses. Les éléphants choisissent d'utiliser des chemins situés en haut des collines qui permettent d'avoir, par endroit, des vues dégagées. Il semble que les hommes de la préhistoire aient agi de même : beaucoup de vestiges parmi les plus anciens se trouvent au sommet des collines, à côté de pistes et de chemins.

Il existe de nombreux sites du Paléolithique inférieur dans la vallée, où l'on trouve les plus anciens outils du Paléolithique en Afrique, découverts sur une terrasse du fleuve à Elarmékora.

- Sites du Paléolithique moyen (120 000 - 12 000 BP) et du Paléolithique supérieur (12 000 - 4500 BP)

Le Paléolithique moyen n'est, pour l'instant, pas représenté dans la vallée. Vers la fin de l'âge de la pierre, le climat se réchauffa et les hommes commencèrent à utiliser des techniques plus sophistiquées pour fabriquer de petits outils en pierre à partir de microlithes, et à chasser avec des arcs et des flèches. Les vestiges de cette période, qui reflètent ce que l'on appelle l'industrie « tshitoliennne », sont nombreux et ont aussi été retrouvés le long du fleuve Congo et sur le plateau de Teke, dans la plaine du Kinshasa et dans la vallée du Niara.

Dans la vallée de l'Ogooué, des sites d'ateliers lithiques ont été découverts au sommet des collines et dans des abris sous roche et des grottes. Sur les collines, les grandes zones où l'on retrouve des éclats de pierre, signalant des ateliers de fabrication d'outils, apparaissent comme des

zones érodées et sont repérables sur des photographies aériennes. L'étude d'un site à la Lopé a produit une stratigraphie précise, et l'analyse des couches de charbon a révélé le type de paysage dans lequel les hommes de cette époque vivaient. Leur environnement était un paysage ouvert de mosaïque forêt-savane. Ils vivaient au sommet des collines, chassaient à l'arc à flèches, utilisaient le bois de la forêt pour leurs feux et se nourrissaient probablement de plantes qu'ils trouvaient à proximité dans la forêt.

- Sites du Néolithique (4500 - 2000 BP)

Les vestiges de l'âge de la pierre évoquent une population sédentaire évoluant progressivement. En revanche, les vestiges des cultures qui apparaissent au Néolithique et à l'âge du fer reflètent une série de vagues de migration à travers la zone dont il résulte des implantations humaines comparativement étendues.

La période de l'Holocène supérieur (3500 - 2000 BP) a connu une migration des populations bantoues venant des plateaux herbeux le long de la zone frontalière entre le Nigeria et le Cameroun. Ils semblent avoir suivi deux routes principales : la première descendait directement à l'est vers les grands lacs d'Afrique Orientale, puis vers le sud ; la seconde se dirigeait vers le sud-est, puis se séparait en deux. L'un des chemins suivait une bande étroite de savane le long de la côte atlantique et le second suivait les terres hautes et la savane de la vallée de l'Ogooué pour traverser les forêts équatoriales.

Les populations du Néolithique fabriquaient des haches en pierre polie et de la poterie. Il est possible que les techniques aient évolué *in situ*, mais leur apparition soudaine, vers 4500 BP, et leur utilisation immédiatement très répandue suggèrent qu'elles ont été importées dans la zone. Les plus anciens sites connus se trouvent dans les montagnes de Massosou. Deux sites de l'Okanda sont datés de 4500 et 3560 BP.

On découvre beaucoup de haches polies en amphibolite, une roche que l'on trouve au milieu de la vallée. On les trouve non seulement localement mais aussi dans d'autres parties du Gabon, ce qui témoigne de l'extension du commerce de l'époque.

Les populations du Néolithique habitaient aussi sur les sommets des collines, vivant dans de petits villages aménagés sur des terrasses autour desquelles étaient creusées des fosses pour enfouir les déchets. L'une de ces fosses à Otoumbi a fourni des témoignages de leur mode de vie. À côté de poteries, de haches de pierre, de pierres taillées et de pierres polies (pour casser des noix) et d'un pilon, la fosse contenait du charbon de bois, des os de petits mammifères et des noix de palme. Les hommes vivaient probablement des ressources de la forêt, car il n'y a aucune preuve qu'ils pratiquaient l'agriculture.

Les sites du Néolithique sont dispersés le long de la vallée, depuis Epona et Otoumbi à l'ouest, jusqu'à Ogooué à l'est.

- Sites de l'âge du fer ancien (2600 - 1900 BP)

En Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale, le travail du fer s'est développé vers 2600 BP dans les montagnes

Mandara, aux frontières du Nigeria et du Cameroun, et dans la région de Yaoundé, au sud du Cameroun.

Le travail du fer apparaît dans la vallée de l'Ogooué entre 2600 et 2500 BP sur deux sites : Otoumbi et la Lopé. Entre 2300 et 2100 BP, le travail du fer s'étend largement à d'autres sites dans la vallée, à Otoumbi, Okanda et Lindili. Les nouveaux peuples, munis de leurs outils en fer plus performants, semblent avoir complètement repoussé les peuples du Néolithique.

Les hommes de l'âge du fer vivaient aussi au sommet des collines mais dans des villages beaucoup plus grands, à proximité desquels ils avaient construit des fours. Vingt sites ont été découverts, datant de 2300 à 1800 BP. Des graines, du type *Canarium schweinfurthi*, et des noix, y compris des noix de palme, ont été trouvées, ainsi que les preuves d'une arboriculture primitive sous la forme de plantation de palmiers à huile.

La poterie fabriquée par cette population était complètement différente de celle du Néolithique : des vases en forme de cloche, dont certains de grandes dimensions, étaient décorés au dessous des poignées de cercles concentriques. Ce décor est semblable à celui des gravures rupestres que l'on trouve à proximité et suggère que les poteries sont contemporaines de ces gravures.

- Pétroglyphes

Plus de 1 600 pétroglyphes ont été découverts jusqu'à présent dans la vallée et quelques-uns au sud. Ils sont gravés sur des blocs de pierre ovoïdes et des affleurements de roches plates à l'aide d'outils en fer qui permettaient de creuser la roche dure, du quartzite de grès.

Le long de la vallée de l'Ogooué, les gravures sont regroupées à Doda, Ibombil, Kongo Boumba, Lindili, Epona et Elarmékora. Ces sites sont classés en deux catégories : autour d'Otoumbi à l'ouest, et dans l'est du parc de Lopé-Okanda à l'est. L'iconographie des images révèle une forte ressemblance avec les motifs trouvés sur les poteries de l'âge du fer (ainsi qu'avec les motifs de scarifications corporelles encore en usage à ce jour). 67 % des gravures représentent des cercles ou des cercles concentriques, sur un ensemble comprenant au total 75 % de formes géométriques. Seules 8 % sont des représentations animales – reptiles ou petits quadrupèdes. Les grands mammifères, comme les éléphants et les antilopes, qui sont présents dans l'art rupestre au Sahara et en Afrique Centrale et de l'Est ne sont pas représentés. Un très petit groupe d'images, 6,4 %, représentent des armes et des outils. Les images de lancer de couteau sont particulièrement intéressantes : en Afrique centrale, ces armes sont associées aux populations bantoues. Des couteaux de jet sont toujours en usage dans le parc national.

Ces sites sont proches des sites de peuplement de l'âge du fer et si les deux sont liés, les gravures pourraient alors dater de 2300 à 1400 BP.

Les gravures rupestres sont réunies en grands groupes :

- Elarmékora : 140 images en cinq groupes ;
- Epona : 410 images ;

- Kongo-Boumba : 280 images en cinq groupes ;
- Lindili : 20 images.

- Late Sites de l'âge du fer récent (1900-150 BP) :

Entre 1900 et 1800 BP, une nouvelle vague d'immigrants s'installa dans la vallée, déplaçant les populations précédentes. Cette nouvelle population resta sur place pendant environ 400 ans avant de se déplacer plus au sud. Des vestiges de leurs fours permettent de suivre leur progression à partir d'Otoumbi le long des deux rives de la vallée et sur les crêtes dans la forêt au sud. Des dépôts de charbon sont la première preuve de défrichage et de culture sur brûlis dans les zones de forêt.

Pour des raisons encore inconnues, la vallée fut abandonnée entre 1400 et 800 BP. Ces 600 ans d'absence d'occupation humaine auront sans nul doute conduit à des changements dans la végétation de la vallée.

Les ancêtres de la population actuelle de l'Okanda commencèrent à arriver dans la vallée vers le XIVe ou le XVe siècle av. J.-C. Ils vivaient eux aussi dans des villages établis au sommet des collines. Des datations au carbone de leur poterie ont confirmé les études historiques et linguistiques. La poterie de la Lopé est retrouvée uniformément sur les 1 500 kilomètres carrés de la vallée. Peut-être ont-ils utilisé leur savoir-faire pour descendre les rapides sur des canots creusés dans des troncs d'arbres, comme on le mentionne au XIXe siècle, pour traverser l'étendue de leur territoire.

Plus au sud dans la forêt, des vestiges d'installation humaine datant du XIVe au XIXe siècles ont été également trouvés, qui reflètent une autre tradition de fonte du fer. Il semble que, durant cette période, deux cultures différentes aient coexisté : les Lopé dans la savane et les Lélédi dans la vallée du Lélédi dans la forêt.

Au XXe siècle, des villages ont été déplacés vers la périphérie de la forêt, le long de la route principale et du chemin de fer qui parcourent la vallée du fleuve Ogooué.

- Mont Iboundji

Aucun détail n'est fourni à propos des attributs culturels de ce site qui est décrit comme un sanctuaire.

Histoire et développement

Le début de l'histoire du site a été amplement évoqué précédemment.

Les fouilles archéologiques de la zone ont commencé en 1987 et se poursuivent aujourd'hui.

Dans la ceinture de savane, qui a attiré des populations en grand nombre sur plusieurs millénaires, des gens vivent encore aujourd'hui. Les langues parlées dans la zone sont organisées en plusieurs groupes, parmi lesquels : Okandais, Simba et Pouvi, Makina, Akélé, Mbahouin, Saké et Massango.

Aux XIXe et XXe siècles, avec l'arrivée du régime colonial, les peuplements, alors formés de petits hameaux pour chaque famille, ont été regroupés en villages et villes

plus grands. En 1967, la Route nationale 3 fut construite le long de la vallée pour faciliter l'exploitation des forêts. Les principaux villages se trouvent aujourd'hui le long de cette route.

En 1976, un chemin de fer a été construit par un consortium, Eurotrag, entre Libreville, sur la côte, et Franceville, dans la forêt. Ce chemin de fer devait faciliter l'exploitation du manganèse et du bois. Cela conduisit à la création de nouveaux villages autour des gares d'Ayem et de Lopé.

Aujourd'hui, environ 2 000 personnes vivent à l'intérieur des limites de la zone proposée pour inscription, dans six petits villages. Trois le long de la vallée de l'Ogooué : Boléko (Lopé), Kongoboumba et Kazamabika, et trois dans le sud, le long de l'Offoué : Makoghé, Badondé et Mikongo, auxquels on ajoutera les deux villages de Ramba et de Massenguelani, où vivent des populations bantoues et pygmées. Les six principaux villages sont désignés comme zones de développement, pour encourager l'essor des marchés de produits locaux et de l'écotourisme.

Dans la zone tampon se trouve Aschouka. Un campement touristique a été installé à Lopé, la station de Boleko.

Lopé-Okanda a été classé comme réserve en 1946, et, en 2002, est devenu parc national.

3. VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE, INTÉGRITÉ ET AUTHENTICITÉ

Intégrité et authenticité

Intégrité

L'intégrité des sites culturels repose essentiellement sur leurs relations les uns par rapport aux autres le long de la vallée du fleuve Ogooué – le corridor qui a facilité les vagues successives de migrations. Une partie supplémentaire de ce couloir a été rajoutée dans la proposition d'inscription révisée soumise en 2006 et dans celle de 2007. Dans le parc national, en dehors d'un ensemble de sites disposés le long du fleuve, des sites archéologiques secondaires et plus récents jalonnent les vallées des affluents dans la forêt. Ils constituent les marges d'un ensemble principal qui émerge le long de la vallée du fleuve Ogooué. Globalement, l'intégrité des sites culturels est désormais discernable, bien qu'il soit souhaitable à l'avenir que la partie de la vallée comprise entre l'angle nord-ouest du parc national et l'ensemble historique au nord-ouest soit incluse de manière à protéger la totalité du corridor du fleuve.

Authenticité

L'authenticité des sites archéologiques et des sites d'art rupestre ne semble pas mise en doute. Toutefois, il est nécessaire de consolider les sites fouillés afin de garantir le fait qu'ils ne subiront pas d'érosion naturelle et ne seront pas endommagés par l'homme.

Analyse comparative

Une analyse comparative plus détaillée a été fournie avec la dernière révision de proposition d'inscription, qui compare avant tout les sites archéologiques proposés pour inscription le long du fleuve Ogooué à d'autres sites culturels au Gabon. Cette analyse révèle que les sites de pétroglyphes n'ont pas d'équivalents, et que les dates du travail du fer dans le bien proposé pour inscription, autour du VIIe siècle av. J.-C., sont bien antérieures aux traces retrouvées sur plusieurs sites au Gabon.

Par rapport aux sites dans les pays voisins, Cameroun, République démocratique du Congo, Congo et Zambie, les vestiges de l'âge de pierre tardif sont décrits comme témoignant d'un net élargissement de la culture tshitoliennne, montrant une diffusion de l'industrie au nord-ouest de l'Afrique centrale atlantique. Les sites de l'Ogooué représentent ainsi son occurrence la plus occidentale. Le site de Maboué est présenté comme le plus ancien lieu de production microlithique d'Afrique centrale. On observe une concentration de sites de l'âge de pierre acheuléen dans la vallée du fleuve Ogooué ; les dates pour le travail du fer au bord du fleuve Ogooué sont aussi bien antérieures à celles des sites du IVe-IIIe av. J.-C. des pays voisins.

Pour les pétroglyphes, des comparaisons sont établies avec d'autres sites du Patrimoine mondial d'Afrique, comme par exemple Tsolido au Botswana, Mapungubwe en Afrique du Sud, et Tassili Ajjer en Algérie. Cependant, aucun détail n'est donné sur d'autres sites de la même région géoculturelle comme Bidzar au Cameroun, Calola, Bambala et Capelo dans le Haut Zambèze en Angola, Kwili au Congo inférieur, Mpatou, Lengo, Bambali et Bangassou en République centrafricaine, tous connus avant la découverte des pétroglyphes de la vallée de l'Ogooué dans les années 1980.

Bien qu'il soit mentionné Lopé est un « carrefour » par où sont passés plusieurs groupes de population, on aurait pu plus insister sur le nombre extraordinaire de sites substantiels du Néolithique et de l'âge de fer, sur la pérennité du peuplement en un seul et même lieu, et sur la forte association des zones avec les premières migrations bantoues, ainsi que sur les relations entre l'art rupestre et le peuplement de l'âge de fer.

Enfin, l'analyse comparative considère d'autres sites du Patrimoine mondial culturel situés ailleurs dans le monde et présentant de l'art rupestre.

Dans l'analyse comparative des qualités naturelles, on souligne que la savane de la vallée fluviale reflète l'utilisation du feu et le contrôle humain de la végétation sur des dizaines de milliers d'années.

En conclusion, les informations fournies désormais mettent l'accent sur l'importance de l'ensemble des sites le long de la vallée fluviale et sur les témoignages qu'ils apportent concernant des vagues de peuplements successives, le peuplement permanent fondé sur l'exploitation des ressources forestières, la migration des peuples et des langues bantoues, et la création d'un substantiel corpus d'art rupestre. Ceci souligne à son tour le besoin de considérer ce passage de la vallée fluviale comme un paysage culturel reflétant aussi la création d'un paysage herbeux par le contrôle de la végétation sur des

millénaires. Les limites du site doivent refléter cet ensemble unitaire.

On ne peut cependant établir l'importance de l'ensemble du bien proposé pour inscription en termes culturels, car l'importance culturelle est limitée au nord de la vallée de l'Ogooué et n'est pas étendue à l'entièreté du parc national.

En conclusion, l'ICOMOS considère que la vallée fluviale de Lopé-Okanda est un paysage culturel important reflétant l'impact des premières phases successives de peuplement, du travail du fer, de l'agriculture et des lointaines migrations des peuples vers l'Afrique centrale et australe.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle

Le bien proposé pour inscription est considéré par l'État partie comme ayant une valeur universelle exceptionnelle pour les raisons suivantes :

Le parc de Lopé-Okanda :

- est considéré comme un musée en plein air de l'évolution des techniques et de l'expression créative des anciens habitants de la région.
- est un témoin remarquable d'un peuplement qui perdura sur 400.000 ans, depuis le Paléolithique, en passant par le Néolithique et l'âge de fer, jusqu'aux peuples bantous et pygmées d'aujourd'hui.
- possède une importante concentration de sites archéologiques, suggérant une activité humaine intensive de longue date.
- représente les plus anciennes phases de l'extension de la culture tshitoliennne vers l'Atlantique.
- a livré des preuves de domestication ancienne des plantes et des animaux et d'utilisation des ressources de la forêt.
- comprend le fleuve Ogooué, l'une des principales voies de transport pour la diffusion des populations et des langues bantoues vers l'Afrique centrale et l'Afrique australe.

Évaluation des critères :

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères culturels iii et iv.

Critère iii : L'État partie justifie ce critère par la richesse des ensembles archéologiques des tronçons moyens de la vallée du fleuve Ogooué, témoins de presque 400.000 ans d'histoire quasi continue. Les sites archéologiques ont fourni la plus ancienne phase d'extension de la culture tshitoliennne vers l'Atlantique, ainsi que des traces détaillées d'utilisation ancienne des produits de la forêt, de cultures agricoles et de domestication des animaux.

L'ICOMOS considère que ce critère est justifié, sous réserve d'une définition satisfaisante des délimitations.

Critère iv : L'État partie justifie ce critère au motif que le bien est un musée en plein air de gravures rupestres et que, globalement, les sites archéologiques de la vallée du fleuve Ogooué témoignent de la succession de nombreuses civilisations et pourraient être les témoins des premières phases de la diffusion des peuples et des langues bantoues depuis le nord-ouest en direction de l'Angola.

L'ICOMOS considère que le groupe de sites du Néolithique et de l'âge de fer, ainsi que les vestiges de l'art rupestre, semblent refléter une route de migration majeure des peuples bantous et d'autres populations de l'ouest de l'Afrique le long de la vallée du fleuve Ogooué en direction du nord des denses forêts sempervirantes du Congo, d'Afrique centrale orientale et d'Afrique australe, qui a façonné le développement de toute l'Afrique subsaharienne. Les vestiges subsidiaires dans la forêt témoignent du développement de communautés forestières et de leurs relations avec les peuples contemporains.

L'ICOMOS considère que ce critère est justifié, sous réserve d'une définition satisfaisante des délimitations.

L'ICOMOS considère que la valeur universelle exceptionnelle est justifiée et que le bien proposé pour inscription semble satisfaire les critères iii et iv, sous réserve d'une évaluation satisfaisante des délimitations, sur place.

4. FACTEURS AFFECTANT LE BIEN

Impacts du changement climatique

La nature fragile de la savane autour de la vallée fluviale pourrait pâtir du changement climatique, qui entraîneraient plus de sécheresse ou au contraire un temps bien plus humide.

Pressions liées au développement

Le parc de Lopé-Okanda est situé dans une région à faible densité de peuplement. Les pressions liées à la chasse illégale et à l'abattage des arbres existent, mais ne semblent pas toucher les sites archéologiques.

La plus grande menace pour la zone est l'incapacité de la population locale à tirer sa subsistance de la forêt environnante. Le projet ECOFAC avait pour objectif de promouvoir le développement durable de la zone, à encourager les habitants à vivre dans la zone et à obtenir un revenu raisonnable des ressources locales. Cette initiative est actuellement reprise par le plan de gestion.

Pressions liées au tourisme

Actuellement, le nombre de visiteurs est extrêmement faible - on rapporte moins de 10 personnes par an. Il n'y a donc pas de pression touristique sur le site. Toutefois, si le nombre de visiteurs devait augmenter, comme cela est souhaité, il faudrait établir un moyen de contrôler l'accès aux très nombreux sites d'art rupestre et archéologiques

afin d'éviter tout dommage. Cette question est également traitée par le plan de gestion. Des structures d'accueil des touristes ont été créées à la Lopé (un hôtel privé) dans le cadre des initiatives d'écotourisme du projet ECOFAC.

5. PROTECTION, CONSERVATION ET GESTION

Délimitations du bien proposé pour inscription et de la zone tampon

Il a été impossible de détacher une mission dans les zones culturelles du nord du parc national ; l'ICOMOS ne peut donc pas dire si les limites ont été correctement définies de façon à englober les sites archéologiques le long de la vallée fluviale.

L'ICOMOS considère que les limites de la zone principale et de la zone tampon semblent en théorie adéquates, mais n'a pu vérifier ce point sur place.

Droit de propriété

Le parc national appartient à l'État. Le droit de propriété afférent aux zones culturelles au nord du parc n'a pas été indiqué.

Protection

Protection légale

Instituée le 26 septembre 1946, la réserve de la Lopé fut la première zone protégée au Gabon. En 2002, la zone a été reclassée parc national de Lopé-Okanda, en même temps que douze autres parcs nationaux au Gabon. Un décret du 17 janvier 2006 a défini les délimitations des ensembles historiques autour des principaux sites archéologiques et d'art rupestre situés en dehors du parc national, ainsi que le sanctuaire du mont Iboundji.

L'ICOMOS considère que les mesures de protection du bien permettent la protection des attributs culturels du paysage.

Conservation

Historique de la conservation

De nombreux sites ont fait l'objet de recherches archéologiques. Cependant, les consolidations effectuées suites aux fouilles ne sont pas détaillées.

État actuel de conservation

L'état actuel de conservation des sites archéologiques est détaillé pour chacun d'eux. Les sites archéologiques dans la savane sont décrits comme étant en plein air, et donc très sensibles à l'érosion. Quelques-uns, avec des roches exposées, sont clairement vulnérables aux hommes et aux animaux. Certains sites situés dans la forêt auraient été endommagés ou envahis par les arbres. Bon nombre de sites d'art rupestre sont éloignés des zones d'habitation et peu visités. L'ICOMOS n'a pas pu visiter les sites des zones comprises dans l'extension.

Mesures de conservation actives

Il n'existe actuellement aucune mesure de conservation active pour les sites archéologiques. Une grande partie d'entre eux sont isolés, un isolement qui est présenté comme une bonne protection. Il semble qu'au fil du temps, des travaux de consolidation et de réparation s'imposeront.

L'ICOMOS recommande que les mesures de conservation préventive et les travaux de réparation des sites archéologiques soient renforcés lorsqu'un personnel convenablement formé sera engagé.

Gestion

Structures et processus de gestion, y compris les processus de gestion traditionnels

En 2002, il a été décidé de créer un Conseil national des parcs nationaux (CNPN) doté d'un secrétariat permanent chargé de faire la liaison avec les ONG. Une loi créant une agence nationale en charge des parcs nationaux est en attente d'adoption par le nouveau gouvernement qui a pris ses fonctions en janvier 2007. On prévoit son approbation dans le courant de l'année 2007. Le parc de Lopé-Okanda ne possède pas de commission de gestion. Toutefois, un Comité scientifique de suivi du site de Lopé-Okanda et une Commission du site sont en cours d'établissement.

Actuellement, le parc est placé sous l'autorité de la Direction de la faune et de la chasse (DFC), dépendant du Ministère de l'Économie forestière et de la Pêche, qui est chargé de la protection de l'environnement et de la nature. Dans la pratique, la gestion quotidienne est assurée par la Brigade de faune, basée à la Lopé.

En 1992, le projet ECOFAC (Conservation et utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale) a été élaboré, financé par des fonds du Développement européen. Son objectif était d'encourager le développement durable des ressources locales et de promouvoir l'écotourisme. Ce projet emploie 50 personnes. ECOFAC fait partie d'une initiative régionale plus large qui couvre les parcs du Congo, du Cameroun, de la République centrafricaine et de la Guinée équatoriale.

En 2004, ECOFAC a produit un Plan d'aménagement de la Lopé. Afin de faciliter l'exploitation contrôlée des ressources de la forêt, ce plan propose des zones d'exploitation autour des six villages, de la gare de Ayem (à l'ouest) et de Aschouka dans la zone tampon. Le plan envisage le développement de pistes touristiques rejoignant les sites archéologiques, la formation de guides spécialisés en archéologie, la création de structures d'hôtellerie pour les visiteurs et le développement d'un écomusée à la Lopé.

Ce plan constitue la base du plan de gestion du parc national qui a été achevé en janvier 2006 après un processus de consultation des communautés locales et des principaux partenaires, et adopté en août 2006.

Le plan définit une vision pour le parc, des objectifs, des contraintes, des opportunités et des actions en réponse aux exigences de l'écologie, du tourisme, des ressources culturelles, du développement de la communauté, de

l'infrastructure et de la gestion du parc et des implications pour le secteur privé. Bien qu'il soit désigné comme un plan pour le parc, le texte couvre également les zones historiques situées en dehors du parc.

La quatrième phase du projet ECOFAC fut lancée en 2006.

Ressources, dont personnel, expertise et formation

Le ministère apporte 3 000 euros par an pour payer les salaires et les frais courants. ECOFAC a investi 4,75 millions d'euros depuis 1992, c'est-à-dire environ 450 000 euros par an.

Pour la 4^{ème} phase de l'ECOFAC, on envisage une contribution de 3,5 millions d'euros. Pour ce qui est du volet naturel du travail du parc, des ressources sont aussi fournies par la Wildlife Conservation Society et la London Zoological Society qui contribuent à la dotation en personnel du parc. Pour le paysage culturel et les sites archéologiques, on manque toujours de personnel formé ou spécialisé. Toutefois, le ministère de la Culture est en pourparlers avec le ministère de l'Économie forestière pour l'affectation d'un conservateur culturel sur les sites culturels.

L'ICOMOS recommande qu'une grande priorité soit accordée à l'affectation d'un ou de plusieurs membres du personnel convenablement formé à la gestion des sites archéologiques et des paysages culturels.
--

6. SUIVI

Documentation

L'État partie a fourni un inventaire détaillé accompagnant la dernière révision de la proposition d'inscription. Il contient des références cartographiques et des descriptions de tous les sites, et des photographies pour certains d'entre eux. Cet inventaire jette les bases du futur travail de suivi des sites archéologiques et rupestres.

Suivi

Un suivi périodique des sites archéologiques est envisagé sur la base d'une documentation photographique.

7. CONCLUSIONS

L'inventaire détaillé et l'analyse comparative fournis avec la proposition d'inscription révisée permettent une bien meilleure compréhension et appréciation de l'importance du fleuve Ogooué au Néolithique et à l'âge de fer, en tant que site de peuplement et route de migration qui permit la diffusion des peuples et des langues. Les extensions vers le nord du parc sembleraient englober les principaux sites archéologiques et rupestres. La proposition d'inscription ayant été renvoyée, l'ICOMOS disposait d'un temps limité pour réaliser son évaluation, et il n'a pas été possible de détacher une mission sur les sites en dehors du parc national qui n'avaient pas été visités lors de la première mission conjointe. De l'avis de l'expert qui a mené la première mission, il conviendrait d'organiser une autre mission d'une semaine.

Bien que l'ICOMOS considère, d'après son évaluation théorique, que le bien proposé pour inscription démontre une valeur universelle exceptionnelle et satisfait les critères dans la mesure où les délimitations sont adéquates, il n'a pas été possible de déterminer si les délimitations mises en avant sont satisfaisantes, ni de vérifier l'état de conservation des sites archéologiques ou la future mise en place de la gestion préventive et des travaux de réparation. L'ICOMOS tient à recommander qu'une mission soit envoyée après la 31^e session du Comité et que ses résultats soient présentés lors de la 32^e session.

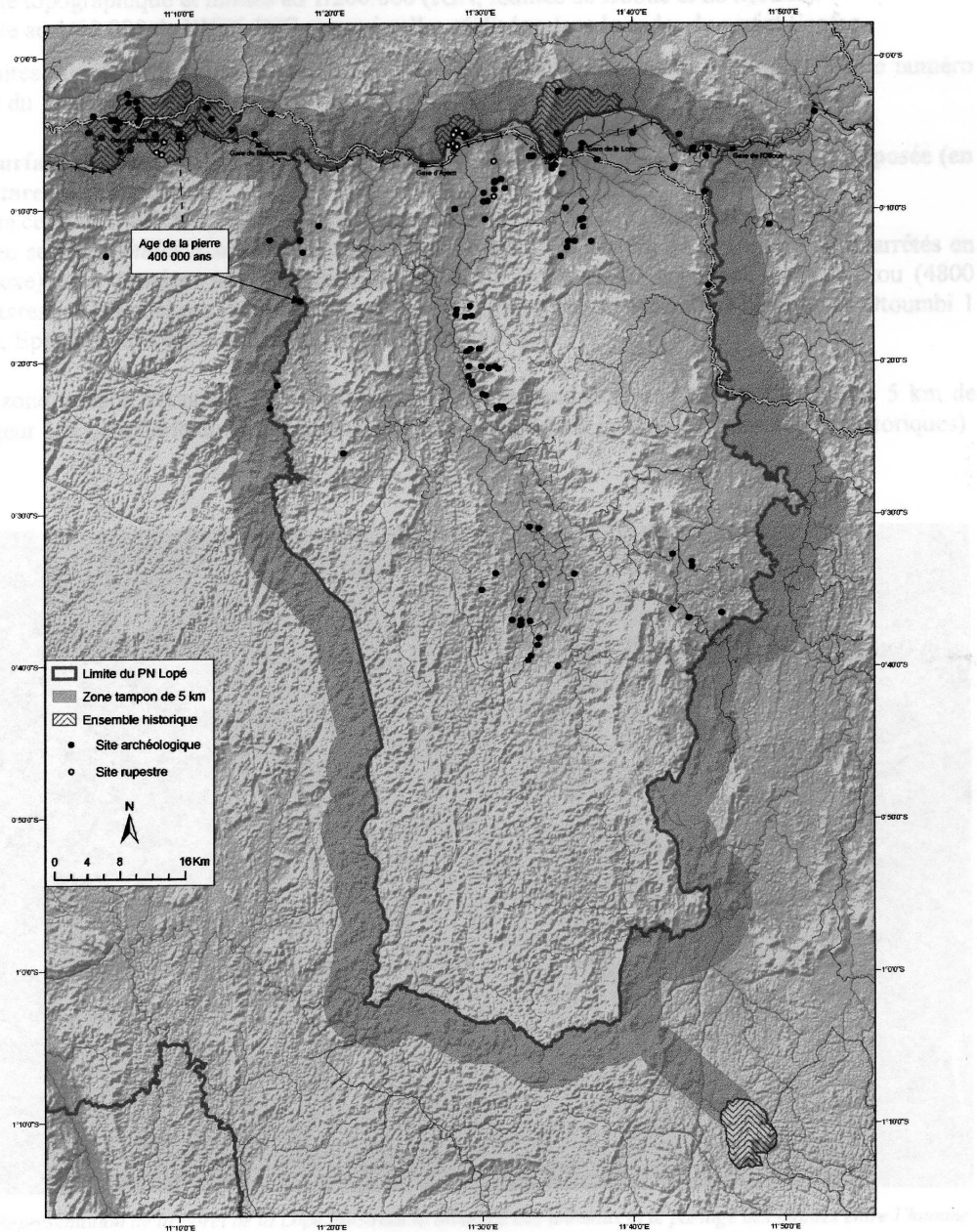
Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que l'examen de la proposition d'inscription de l'écosystème et du paysage culturel relique de Lopé-Okanda, Gabon, soit *différé* afin de permettre à l'ICOMOS d'envoyer une mission sur le site pour étudier les délimitations et les dispositions en matière de conservation. Dans le cas où ce dossier serait différé de la sorte, l'État partie n'aurait pas à présenter une nouvelle proposition d'inscription en 2008, la proposition d'inscription existante pourrait être examinée par le Comité à sa 32^e session, en tenant compte des résultats de la mission.

L'ICOMOS recommande également qu'une priorité majeure soit accordée à l'affectation d'un ou de plusieurs membres du personnel convenablement formé à la gestion des sites archéologiques et des paysages culturels.

Il est également recommandé que les mesures de conservation préventive et les travaux de réparation dans les sites archéologiques soient renforcés lorsqu'un personnel convenablement formé sera engagé.
--

Localisation du bien au centre du pays sur la carte générale du Gabon
d. Localisation précise sur la carte et indication des coordonnées géographiques à la seconde près
 Latitude : 0° 00' N et 01° 20' S ; Longitude : 11° 05' E et 11° 55' E



Plan indiquant les délimitations révisées du bien proposé pour inscription



Zones de savane bordant le fleuve Ogooué



Pétroglyphes du site de Kongo Boumba